

liard 9 millions. Le chapitre des avances et le compte du trésor n'ont pas éprouvé de changement notable. Les comptes particuliers ont diminué de 3 millions.

Tribunaux

Affaire de journal la Liberté.

Le tribunal a rendu jeudi son jugement en ces termes :

Attendu que dans le numéro du journal la Liberté du 1^{er} mars 1867, Girardin, directeur-gérant, a publié à Paris un article dont il est l'auteur, intitulé : Des destinées meilleures, commençant par ces mots : « Tout le discours de M. le ministre d'Etat, » et finissant par ceux-ci : « Dans la balance le poids de son opinion ; »

Attendu que, dans cet article, l'auteur, réduisant le discours prononcé par M. le ministre d'Etat à la séance du Corps législatif du 26 février dernier à la phrase suivante : « Nous avons conduit le pays graduellement et chaque année à des destinées meilleures, » en fait sa base d'opération, et examine ce qu'il appelle la situation extérieure et intérieure du pays ;

Interrogeant l'extérieur, il restreint la grandeur de la France impériale à l'agrandissement territorial produit par l'annexion des trois nouveaux départements, et affirme, sous une forme de style impuissante à cacher la pensée, que cet agrandissement a été obtenu non seulement au prix des sacrifices les plus lourds, mais encore au prix de la solution contraire aux intérêts nationaux de toutes les grandes questions politiques qu'il énumère.

Interrogeant l'intérieur, il se borne à exprimer ses préférences pour l'état légal antérieur au 2 décembre 1851, et mesurant, dit-il, la France à l'échelle de la liberté comparée, il affirme qu'elle est beaucoup au-dessous de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie, du Portugal et de la Suisse, et qu'il n'y a en Europe au-dessous de la France que l'Espagne ;

Attendu que ces affirmations, sans discussion, ne peuvent être considérées comme une critique des faits du gouvernement, où une censure qui, dans le sens juridique du mot, n'est qu'un degré plus accentué de la critique ;

Qu'en effet, dans tout article critique de royauté, le lecteur doit trouver les éléments de décision pour ou contre la solution proposée ;

Que s'il en pouvait être autrement, la presse, selon la forme adoptée, s'imposerait brutalement ou subrepticement à l'opinion sans l'éclairer, ce qui n'est ni son droit, ni son devoir, ni sans doute son vouloir.

Attendu que l'auteur, dans le but de révéler les rancunes d'une autre époque au profit de l'excitation de ce jourd'hui, renouvelle les attaques dirigées contre l'acte du 2 décembre 1851, acclamé deux fois par le suffrage universel, et qui appartient désormais à l'histoire ;

Qu'enfin, après avoir, au cours de l'article entier, affecté de séparer la France de son gouvernement, il termine par les interrogations suivantes, qui révèlent l'intention criminelle, en même temps qu'elles sont la formule énergique de l'excitation à la haine et au mépris :

« La France n'est pas plus puissante qu'en février 1851 ; est-elle plus libre ? »
« Matériellement a-t-il dépendu d'elle d'empêcher les irréparables fautes qui ont été commises ? Et si de nouvelles fautes devaient les aggraver, quels moyens aurait-elle de jeter dans la balance le poids de son opinion ? »

Attendu que les déclarations faites à l'audience par E. de Girardin que, s'il a pu dépasser les limites du droit de critique et de censure qui lui appartient, il a agi sans intention d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement, et qu'il a commis la faute de publier l'article incriminé au moment où, par sa lettre du 19 janvier, l'Empereur entrerait spontanément dans la voie politique actuelle, atténuant le délit sans le faire disparaître ;

Que, d'ailleurs, il existe dans la cause des circonstances atténuantes ;

Attendu que Serrière a imprimé le numéro du journal la Liberté, qui contient l'article incriminé, sachant qu'il devait être publié ;

Qu'il a ainsi aidé et assisté avec connaissance de cause l'auteur dans la publication de l'article et dans les faits qui l'ont préparé, facilité, et dans ceux qui l'ont consommé ;

Attendu que les faits ainsi caractérisés constituent à l'égard de E. de Girardin le délit prévu et puni par l'article 4 du décret du 11 août 1848, et à l'égard de Serrière, le délit de complicité prévu et puni par les articles 59 et 69 du Code pénal, et l'article précité du décret du 11 août 1848, modifiés par les articles 8 du même décret et 463 du Code pénal.

Faisant application desdits articles, Condamne Emile de Girardin, à 5,000 francs d'amende ;

Sersière à 100 francs d'amende ; les condamnés tous deux solidairement aux dépens.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, 8 Mars 1867.

« Monsieur le Rédacteur,

« Mardi dernier, neuf voyageurs environ n'ont pu trouver de place dans le train

partant de Roubaix pour Lille à deux heures ; s'est l'insuffisance du matériel qui a occasionné le retard subi par les voyageurs.

« Nous avons vainement réclamé auprès du chef de gare qui a donné le signal du départ du train et nous a dit : « n'être point chargé du soin de nous donner des places. »

« Comment se fait-il que l'administration du chemin de Nord, toujours si intraitable lorsqu'il s'agit de sauvegarder ses intérêts, puisse autoriser un employé à renvoyer avec autant de sans-façon les voyageurs qui lui adressent une réclamation à laquelle il devait s'empresser de faire droit.

« Nous avons consigné notre plainte dans le registre à ce destiné et nous désirons qu'elle soit rendue publique.

« Veuillez donc, Monsieur le Rédacteur, insérer notre protestation dans les colonnes de votre journal et recevoir avec nos remerciements l'assurance de nos meilleurs sentiments.

GOUBE-DELANNOY;
ACHILLE FLORIN;
MILLE-FLORIN.

L'Impartial de Valenciennes annonce la mort de M. Amédée Hamoir, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien membre du Conseil général du Nord et de la Chambre de commerce de Valenciennes.

M. Hamoir était âgé de 83 ans et six mois.

Jeudi soir vers neuf heures, un incendie s'est déclaré dans le schoir de M. Louis Quiévreux, teinturier, quoi du canal.

Les secours sont arrivés promptement et à dix heures tout danger avait disparu. Les pertes s'élevaient à 3000 fr. pour le bâtiment et à 6000 fr. pour les matières.

Il y avait assurance à la compagnie le Nord.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. HENRI LEFEBVRE-MATHON, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de vouloir bien assister aux funérailles solennelles, lundi 11, à dix heures, en l'église Notre-Dame.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 11 mars, à 8 heures du soir.

PRINCIPES RÉSINEUX. (Suite).

Acide benzoïque : son histoire, sa préparation, ses usages, ses métamorphoses. Benzine : ses différents modes de préparation, sa purification, ses propriétés. Nitrobenzine : sa préparation, ses propriétés, son emploi en parfumerie sous le nom d'essence de Mirbane. Recettes pour préparer l'essence de Mirbane et l'huile de Persicot.

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

Mardi 12 mars, à 8 heures du soir.

Récapitulation des principales règles de la grammaire anglaise. — Du style commercial en anglais. — Lettres.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 2 au 8 mars 1867.

NAISSANCES
37 garçons et 31 filles.

MARIAGES

2 mars. — Pierre Poulain, 25 ans, tisserand, et Juliette Lamarque, 29 ans, tisserande. Jules Scarceriau, 35 ans, marchand de bois, et Stéphanie Demarez, 36 ans, tailleuse.

4 mars. — Auguste Verbeke, 24 ans, ourdisseur, et Hélène Strauck, 26 ans, bobineuse. Jean-Baptiste Spriet, 25 ans, tisserand, et Philomène Hasbrouck, 22 ans, journalière. Pierre Lievens, 32 ans, teinturier, et Philomène Lepers, 23 ans, soigneuse. Servais Dekin, 40 ans, marchand-boucher, et Pauline Plamont, 23 ans, sans profession. Artule Gilman, 23 ans, domestique, et Eise Gabeau, 23 ans, servante. Augustin Boulnois, 26 ans, trieur de laines, et Angélique Masquelet, 30 ans, épicière. Louis Briffaut, 31 ans, employé d'octroi, et Céline Delannoy, 25 ans, bobineuse. François Delecluse, 25 ans, employé au chemin de fer, et Adèle Delecluse, 29 ans, repasseuse. Eloi Vitte, 29 ans, fleur, et Eugénie Bogart, 25 ans, soigneuse. Julien Lezy, 29 ans, tisserand, et Elisa Decottignies, 23 ans, tisserande. Libert Herbaut, 39 ans, cordonnier, et Louise Corne, 31 ans, cuisinière. Alphonse Dejaeger, 22 ans, fleur, et Camille Barenne, 25 ans, journalière. Jules Lestienne, 29 ans, tisserand, et Augustine Mayeur, 34 ans, journalière. François Ponscote, 27 ans, commis-architecte, et Céline Dupureux, 24 ans, sans profession. Alfred Lechien, 25 ans, dégraisseur, et Prudence Hertelez, 18 ans, tisserande. Jean-Baptiste Alavoine, 30 ans, chauffeur, et Mélanie Cornil, 19 ans, journalière. François Verhaegen, 25 ans, tisserand, et Marie De Ryck, 25 ans, tisserande. Louis Bernart, 27 ans, fleur, et Joséphine Spebrouck, 34 ans, journalière. Augustin Beuscard, 27 ans, fleur, et Joséphine Duquesne, 21 ans, journalière. Louis Masse, 28 ans, fleur, et Rosine Cartigny, 28 ans, journalière. André Dubois, 40 ans, tisserand, et Léopoldine Barbiot, 40 ans, rattacheuse. Constantin Sanctorum, 30 ans, menuisier, et Adéline

Druelle, 25 ans, couturière. Pierre Béague, 48 ans, apprêteur, et Rosalie Demerlaire, 48 ans, ménagère. Odo Vercruyse, 47 ans, fleur, et Constance Vandenneule, 41 ans, ménagère. Alphonse Roels, 22 ans, menuisier, et Marie Grulo, 22 ans, journalière. Louis Vanwallegem, 49 ans, fleur, et Sophie Vandecaveye, 45 ans, journalière. Adolphe Delcourt, 33 ans, domestique, et Adèle Delecluse, 44 ans, cuisinière. Henri Polleveys, 26 ans, fleur, et Hortense Baillieu, 24 ans, dévideuse. Brunon Deleu, 28 ans, chauffeur, et Marie Degrève, 33 ans, épicière. Charles Bouche, 29 ans, journalier, et Ida Vanhastel, 23 ans, journalière. Emile Massé, 28 ans, fleur, et Marie Kerkhove, 27 ans, rattacheuse.

Yvon Van Bever, 26 ans, journalier, et Isabelle Desmaële, 33 ans, journalière. Léopold Detournoy, 25 ans, apprêteur, et Fidéline Morlier, 24 ans, journalière. Nicolas Delast, 43 ans, fleur, et Marie Cifer, 47 ans, ménagère. Grégoire Calaron, 26 ans, tisserand, et Julie Merlin, 27 ans, bobineuse. Alexandre Verniers, 27 ans, fleur, et Françoise Braem, 22 ans, tisserande. Liévin Demeyer, 21 ans, cordonnier, et Marie Nis, 25 ans, journalière. Joseph Staedsbader, 37 ans, fleur, et Delphine Tanghe, 23 ans, tailleuse. Emil Dubouays, 26 ans, peintre-décorateur, et Antoinette Cornelis, 18 ans, lingère. Louis Bourgeois, 41 ans, tisserand, et Florentine Betremieux, 34 ans, tisserande. Grégoire Deschamps, 25 ans, teinturier, et Philomène Leman, 21 ans, journalière. J.-B. Leplat, 25 ans, tisserand, et Palmyre Desbarbueux, 22 ans, tisserande. Emile Myle, 28 ans, trieur de laines, et Adèle Lepers, 22 ans, journalière. Alphonse Dubocquet, 27 ans, charbon, et Marie D'hont, 25 ans, modiste. Henri Legrand, 21 ans, rattacheur, Sidonie Fontaine, 26 ans, soigneuse.

THÉÂTRE

M^{lle} SCRIVANECK

Dans notre dernier numéro, nous avons donné le motif du retard apporté à la première représentation de Mlle Scrivaneck. Elle a lieu définitivement dimanche.

Mlle Scrivaneck jouera le Mousse et l'Actrice en voyage.

Lundi, le Gamin de Paris.

La réputation de cette artiste est établie de façon à ne pas devoir insister beaucoup sur son talent : ce serait une redite.

On n'a pas oublié, du reste, son séjour à Roubaix, et le succès qu'elle y a obtenu. Nous le rappelons pour mémoire.

Mlle Scrivaneck est une véritable individualité, entre Mlle Déjazet, et Mlle Alphonse, que nous avons eue l'an dernier; elle a su se créer une originalité qui lui appartient en propre. Elle n'imita pas, elle crée — son répertoire est très étendu — elle joue, avec un talent tout individuel, les rôles de ces deux artistes.

Elle ne se borne pas à une spécialité. Son talent, que nous avons applaudi, il y a quelques années, a certainement gagné encore.

Elle a toujours le brio, ce qu'on appelle le diable au corps, qui enlève le public; — elle a, aujourd'hui, la science de la comédienne, elle laisse de côté les effets vulgaires, pour arriver à l'art vrai, qui, tout en obtenant le même succès sur les masses, satisfait en même temps les puristes, en fait d'art théâtral.

C'est aujourd'hui une artiste dans toute l'acceptation du mot. Pour la généralité, c'est toujours l'actrice étincelante de verve qu'on a connue; pour les raffinés de goût, c'est une nouveauté, une nouvelle étude à observer, à suivre; — Mlle Scrivaneck verra doubler, cette fois, son succès.

Ces quelques lignes ne sont que la préface d'une appréciation plus complète.

X...

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 10 mars à 7 heures.

Entrées de faveur généralement suspendues pour les représentations de

M^{lle} SCRIVANECK

Premier sujet du Théâtre des Variétés.

Première représentation de :

LE MOUSSE ou L'ESCLAVE DE SAINT-DOMINGUE, pièce en 2 actes mêlée de chant.

L'ACTRICE EN VOYAGE, comédie mêlée de chant en 1 acte.

MONSIEUR S'AMUSE, comédie-vaudeville en 1 acte.

Lundi 11 mars à 7 heures.

Entrées de faveur généralement suspendues 2^e représentation de Mlle SCRIVANECK.

LE GAMIN DE PARIS, comédie-vaudeville en 2 actes.

L'HOMME N'EST PAS PARFAIT.

LE PETIT-FILS.

BIBLIOGRAPHIE

DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

PAR

M. BONNIER, Juge-de-Paix à Roubaix, Officier d'Académie, membre et lauréat de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères.

« Dieu est charité. »
(Prem. édit. de St-Jean, ch. 4, v. 16.)

M. Bonnier, Juge-de-Paix à Roubaix, est l'auteur d'un ouvrage couronné par la Société Impériale des Sciences et des Arts de Lille, et dans lequel la question

de l'assistance publique est traitée avec un talent remarquable.

Cet ouvrage a été composé à Condé, où une justice de paix beaucoup moins populeuse que celle de Roubaix laissait à l'auteur des loisirs qu'il était heureux de consacrer à l'étude de nos intérêts des classes laborieuses et nécessiteuses.

Envoyé en concours au Comité central de la Sologne, présidé par M. le Sénateur Boivin-Villiers, et composé de préfets, de sénateurs, de députés, de conseillers d'Etat, de membres de l'Institut, de magistrats, de conseillers généraux et de notables agronomes, le mémoire primitif a été classé en deuxième ligne entre les vingt-et-un mémoires envoyés des différents points de la France.

Voici quelques extraits du rapport présenté au Comité central dans la séance du 10 juin 1866, par M. Perrot, conseiller honoraire à la cour impériale et président du comice d'Orléans :

« Le n° 10 a pour épigraphe ces paroles du Psalmiste : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.* »

« Son début mérite d'être remarqué :

« La loi du travail, dit-il, est générale, universelle, divine. »

« A chacun sa tâche. »

« La société doit réagir contre l'oisiveté et ne doit qu'à ceux qui ne peuvent subsister à leurs besoins. »

« Combien, surtout depuis 1789, de fils d'artisans et mêmes indigents n'ont-ils pas conquis par le travail agricole ou industriel une honorable aisance. »

« Un recensement de l'indigence et une étude de ses causes permettent de mieux mesurer la tâche de la société. »

« Que de différence et de mobilité dans les chiffres des besoins et des secours ! »

« L'auteur divise les pauvres en trois catégories. (Voir la table ci-dessous.) »

« Il rappelle ces belles paroles de l'Empereur Napoléon 1^{er} : « Donner aux malheureux, c'est payer la dette de la société; porter des consolations dans le sein des familles, distribuer à domicile les secours de la bienfaisance, c'est la perfection de la charité. »

« L'assistance publique pourrait, suivant l'auteur, être utilement modifiée dans son organisation. (Voir aussi la table.) »

« Ce mémoire est bien écrit, bien ordonné ; il contient d'excellents conseils ; il émane certainement d'un auteur très judicieux et très éclairé en matière d'assistance. »

Comme nous le disons plus haut la Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille a aussi couronné cet ouvrage.

Le rapport lu dans la séance publique du 23 décembre 1866, présidée par M. le Préfet du Nord se termine ainsi :

« Ce mémoire témoigne tout entier de l'étude consciencieuse d'une question aussi délicate qu'elle est grande. »

« La Société Impériale des Sciences est heureuse d'encourager d'aussi généreux travaux, surtout quand ils sont l'écho d'une vie consacrée à la pratique du bien. »

TABLE DES MATIÈRES.

- Introduction.
- Programme.
- Raison et mesure de l'assistance publique.
- Importance de l'assistance publique.
- Assistance civile ou familiale.
- Causes du paupérisme.
- Pauvreté malheureuse — Assistance matérielle.
- Pauvreté vicieuse — Assistance morale.
- Pauvreté par habitude ou par ignorance — Assistance intellectuelle ou scolaire.
- Caractères de l'assistance publique.
- Organisation de l'assistance publique.
- Réorganisation de l'assistance publique.
- Réorganisation administrative et disciplinaire.
- Réorganisation scolaire.
- Réorganisation financière.
- Conclusion.

APPENDICE

Lois, décrets, ordonnances, arrêtés et circulaires concernant directement ou indirectement l'assistance publique.

PRIX DE L'OUVRAGE.

en un beau volume in 8^o de plus de 300 pages, actuellement sous presse : 3 FRANCS.

ON SOUSCRIT :

à Roubaix, chez M. Reboux, libraire, Grande-rue 56.

à Lille, chez M. Quarré, libraire Grand-place.

à Paris, à Condé, à Valenciennes, chez les principaux libraires.

FAITS DIVERS

— On lit dans le *Messenger franco-américain* du 22 février :

« Il résulte d'une correspondance de Tein-Tsin (Chine), que la France n'est pas la seule puissance occidentale qui ait à se plaindre de la Corée et de son gouvernement. »

« On rapporte qu'un navire américain, le *Gen-Sherman*, chargé d'armes et de munitions, a été saisi par les Coréens sur la côte méridionale du royaume. Après avoir pillé la cale, les barbares ont attaché les hommes de l'équipage aux mâts et ont incendié le navire. Tous ceux qui se trouvaient à bord ont péri dans les flammes. »

« Il probable qu'au printemps prochain, l'escadre américaine de Chine agira de concert avec les navires de l'amiral Roze, pour chasser les Coréens. »

« On en arrivera probablement à obtenir d'eux, par la force, des concessions analogues à celles qui ont été faites par la Chine et le Japon. »

« Un village vient d'être entièrement détruit dit le *Journal de la Savoie* ; six personnes sont mortes dans les flammes, plusieurs autres ont été grièvement blessées. Dimanche soir, le feu a éclaté dans la localité dite du *Charbonnier*, canton de Montmélan. Il a pris naissance dans une grange, et, activé par un vent très-violent, il a rapidement embrasé tout le village. Les efforts des pompiers et des habitants des localités voisines ont été impuissants pour combattre le fléau. Rien n'a été sauvé, provisions en blé, vins, céréales, fourrages, tout a été consumé. Plusieurs bestiaux ont péri. Les restes informes des victimes ont été retrouvés le lendemain dans les décombres. »

Les blessés ont été transportés à l'Hôtel-Dieu de Chambéry. Les malheureux incendiés ont trouvé un asile provisoire dans les villages voisins. Parmi eux sont plusieurs orphelins et des vieillards entièrement dénués de ressources. Le *Journal de la Savoie* fait en leur faveur un appel à la charité publique.

Changement de Domicile.

Depuis le 1^{er} février 1867, le cabinet de

M. JEAN-BAPTISTE

DENTISTE

GRANDE-RUE, n° 11, ROUBAIX.

Est transféré rue du Collège, n° 20.

EN FACE DE L'HOTEL DU GRAND-CERF.

Dentiers et pièces partielles en caoutchouc et autres genres.

Fait généralement tout ce qui concerne son art. 29m. 6687

COMMERCE

Havre, 8 mars.

Cotons : Nous continuons à avoir un marché languissant et faible, surtout pour les Amériques. Il faut ainsi voir le T. O. Louisiane autour de 158 fr.; c'est d'ailleurs à ce prix que la cote a été établie cette après midi par les courtiers. Il ont en somme baissé les Amériques de 2 à 4 fr. et les Indes assez généralement de 2 fr.

A livrer, on a noté quelque terme Louisiane à 152 fr. 50 pour avril, à 151 fr. pour mai. — A livrer, il s'est fait du Louisiane par navire, à 150 fr. pour type de très ordinaire, et 30 b. Georgie, par navire, chargeant à 155 fr. pour low middling.

Les ventes notées à quatre heures vont à 868 b.

New-York, 6 mars

Coton middling Upland, 31 c. Or, 135 1/2 0/0.

New-York, 6 mars au soir.

Coton : Les recettes télégraphiques des quatre principaux ports du Sud pour les quatre jours vont à 21,000 b.

New-Orléans, 6 mars.

Coton : Low middling, 135 fr. rendu au Havre ; good ordinary, 150 fr.

Recettes des quatre jours, 9,000 b.

Madras, 6 mars.

Coton : Western revient à 9 d. 1/2, cout et fret ; Cocanadah, 8 d. 3/4, dito dito.

Liverpool, vendredi.

Vente de la semaine, 55,000 b.; consommation, 42,000 b.; exportation, 20,000 b. — Arrivages, 25,000 b.; dont 12,000 b. Amérique. Stock, 534,000 b.; dont 262,000 b. Amérique.

Aujourd'hui, marché calme ; ventes probablement, 7,000 b. Sans changement.

Manchester, vendredi.

Le marché reste plat et les prix sont plus mous.

La douce Revalsicière du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi lesquelles celle du maréchal duc de Pluskow ; Mme la marquise de Bréhan, etc. etc. — Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1 k., 7 fr. ; 6 k., 32 fr. ; 12 k., 60 fr. Du Barry et Cie, 26, place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharm. et épiciers. La Revalsicière chocolatée aux mêmes prix. 31m. 6739-7272

COURS DE LA BOURSE

Du 9 mars 1867.

| Cours de ce jour | Cours précédent | |
|------------------------|-----------------------------------|-------|
| 3 ^o /o..... | 70 40 1/2 3 ^o /o.... | 70 00 |
| 4 ^o /o..... | 97 75 — 4 1/2 ^o 100 20 | |

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631